L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
(Bureaux : 73 rue de Chartres.)

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 9 MAI 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande—Une jeune fille française pour s'occuper de trois enfants. Inutile de s'adresser si l'on ne parle pas le français. Coin des rues Seconde et Colysée. 9 mai—1f

ON demande un jeune homme capable de tenir une table d'hôte. S'adresser à L. Pifferi, Napoleonville P. O. Box 75. mai8—1f

ON demande une bonne domestique de maison. S'adresser au No. 55 Nord Rampart, entre Bienville et Conti. 8mai—3f

TROUVÉ.

Trouvé—Une jeune jument noire. Le propriétaire peut la réclamer au No. 57 rue Bourbon, au dépôt de pains de Lafermardy. 7mai—3f

A LOUER.

VACHERIE a louer au coin des rues Washington et Rendon. S'adresser à Geo. Ricks, coin Derbigny et Promenade Carondelet (Vieux Bassin.) 6 mai—6.9

A LOUER—A Covington, l'élégant chalet 9 appartements. S'adresser 509 rue Dumaine, Nile O., ou sur les lieux, Jules Cahier. 1er mai—1p

A VENDRE.

A VENDRE—Pour cause de départ, un piano droit, palisandre, presque neuf, cédé très en bon état. S'adresser au No. 283 rue Howard, près Calliope.

VENTE au comptant, sans limite, d'un beau cottage, situé sur un grand terrain de 32x120 pieds. No 116 rue Bagatelle ou Bourbon, entre Morales et Dauphine, ce jour, samedi, 15 courant, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, par C. E. Girardey & Co., encanteurs. L'attention du lecteur est appelée sur cette vente. 7 mai—2f au 15 mai.

Residence d'été a vendre à Biloxi. S'adresser a O. Pomes ou a J. A. Bousquet, Biloxi, Miss.

Une propriete rue St-Anne, entre Rempart et Bourgogne, Orléans.

2e Une maison rue Rocheblave, entre Dumaine et St-Philippe. Tonti.

3e Deux maisons No 460 rue Hôpital, entre Dorgenois et Broad. Pauline.

4e Propriété rue St-Anne, entre Broad et Dorgenois. Dumaine.

5e Propriété à l'encoignure des rues Ursulines et Rocheblave, avec une cuisine à deux étages.

6e Propriété rue Derbigny, entre Kerlerec et Colombine. Rotan.

S'adresser à A. Doriocourt, notaire et avocat No 31 rue Carondelet. 22 avril—2 mai.

A vendre—Une agréable résidence à la Grande-Ile, se composant de quatre chambres et cabinet, vestibule, dimensions, galerie devant et derrière. Cuisine, chambre de domestique. Pour de campagne. Cabane à bain.

Pour plus amples renseignements s'adresser No. 153 rue des Remparts. 22avril—15j

Hégrines. — Haux de Tête
GUARANA
de GRIMAULT & Cie Paris 1878
Un seul produit de cette poudre végétale et naturelle, délayée dans un peu d'eau sucrée, suffit pour faire disparaître les maux de tête, migraines ou névralgies les plus violents. Son action bienfaisante une efficacité incontestable contre les céphalées.
Dépôt à Paris, 8, Rue Vivienne.

PATE & SIROP
DE SÈVE DE PIN MARITIME
de LAGASSE, Pharmacien à Bordeaux.
Les personnes faibles de poitrine, celles atteintes de Toux — Rhumes — Grippes Catarrhes — Bronchites Enrouements Extinctions de voix—Asthme sont certaines de trouver un soulagement rapide et guérison dans l'emploi des principes balsamiques du pin maritime concentrés dans le Sirop et la Pâte de Sève de Pin maritime de Lagasse.
Dépôt à Paris, 8, rue Vivienne
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

AVIS LÉGAUX.

Avis.

A tous ceux qui cela peut concerner!

Avis est par le présent donné que l'intention de présenter à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, à sa prochaine session devant être tenue en la ville de Baton Rouge, en l'année 1886, "un projet de loi pour prévenir et interdire, de la part des chemins de fer, toute différence de prix ou discrimination dans leur tarif de frêt et de passage entre les différentes parties de cet Etat.

Nile-Orléans, 13 avril 1886.
15 avril—15,17,24—1,8, mai

Avis.

CONFORMÉMENT à l'Article 48 de la Constitution 1879, avis est donné qu'il sera présenté, à l'Assemblée générale de cet Etat, à sa session de 1886, un bill pour allouer une certaine somme d'argent, afin de satisfaire le jugement rendu en faveur du demandeur, pour douze-cent-cinquante piastres, avec intérêt légal de mars 1867 jusqu'à paiement, ainsi que les frais, dans l'affaire de James W. McCracken vs l'Etat de la Louisiane, No 10,034, du Dossier de la Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

10avril—10,17,24—mai 1er et 8.

Avis.

AVIS est par le présent donné de l'intention de présenter à la Législature de l'Etat de la Louisiane, à sa prochaine session, un projet de loi en faveur Thomas H. Handy et autres, leur accordant à eux, leurs successeurs et ayant-droit, une charte ou privilège de loterie, avec tous les droits qui s'y rattachent, sous la loi sous seule de l'Louisiana and Shreveport Lottery Company." Le capital social d'un million de dollars, et les droits et privilèges de la société subsistèrent jusqu'à l'année 1895, à moins qu'ils ne soient plus tôt abrogés à une élection générale d'Etat. La société sera tenue de payer quarante mille piastre par an au trésor de l'Etat.

Nile Orléans, 7 avril, 1886.
8 avril—8, 12, 22, 26—mai 3, 7, 8.

Avis

Est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature, un acte sera présenté pour pourvoir à une élection spéciale dans la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément aux dispositions de l'article 209 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, en vue de prélever une taxe de 2 1/2 mille par piastre pendant quarante ans, sur les propriétés, à la Nouvelle Orléans, dans le but de drainer et de paver la ville de la Nouvelle-Orléans, et pour pourvoir à la perception de ladite taxe et à sa remise à la Nouvelle Orléans Draining and Paving Association.

Nile Orléans, 16 avril 1886.
16avril—1p. sem. pen. 30j.

Avis

Est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature, un acte sera présenté pour amender et décréter à nouveau la Section 2 de l'acte intitulé "Un Acte pour incorporer la Ville de la Nouvelle-Orléans," et pourvoir au gouvernement et à l'administration de ses affaires; pour rappeler tous les actes contraires à ses stipulations, approuvé le 23 juin 1852.

Et pour amender et décréter à nouveau la Section 26 du dit acte, et pour rappeler les Sections 32 et 33 du dit acte; pour amender et décréter à nouveau la Section 35 du dit acte; et pour rappeler les Sections 37 et 43 du dit acte.

Le but et la portée du dit acte qui sera présenté à la législature, est de soustraire au contrôle des autorités municipales, du Conseil et des officiers municipaux de la ville, le drainage et le pavage de la Ville de la Nouvelle Orléans, et de pourvoir aux moyens de paver et drainer la Ville de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 16 avril 1886.
16 avril—1f par sem en 30 jours

Avis.

Avis est par le présent donné, conformément à l'Article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'il sera présenté à la Législature de l'Etat de la Louisiane, à sa session de 1886, un acte en faveur d'Emile Laudner et de ses associés, leur accordant une charte avec privilège de Loterie, avec tous les pouvoirs qui s'y rattachent ou en découlent, et qui ne violent aucune loi de la constitution, sous le nom social de *Southern Lottery Company of Louisiana*. Leur capital sera de cinq cent mille piastres et leur charte restera en vigueur jusqu'en 1895, à moins qu'elle ne soit révoquée plus tôt, à une élection générale quelconque d'Etat, ou par une loi de la Législature dans l'intervalle.

Le privilège sollicité sera soumis à telles licences maintenant fixées par les lois relatives à la Loterie.

EMILE LAUDNER.
Employé autrefois à la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
21 avril—30f

Avis

CONFORMÉMENT à l'article 48 de la Constitution, avis est par le présent donné qu'il sera présenté à l'Assemblée générale à sa prochaine session un bill pour abroger la loi No 90 de la session de 1868, intitulé "Loi pour amender la troisième section d'un acte, intitulé "Acte pour créer la place d'inspecteurs de foin pour la ville et le port de la Nouvelle-Orléans et pour en régler les devoirs approuvé le 28 mars 1867."

5 mai—5 f en 30 j.

Avis.

Avis public est par le présent donné qu'il sera présenté à la Législature d'Etat de 1886 un bill pour faire restituer par le Trésor d'Etat de l'argent qui appartient aux héritiers de James Ogilvie.

JOHN McDOUGALL
Agent.
18 avril—5f en 30 j

Succession de Eusan Carter.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 14,791—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Sarah Marshall, prétendue exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN,
Greffier.
9 mai—9 13 18

Succession de Sarah Marshall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,742—Division D—Attendu que James Marshall a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Sarah Marshall, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN,
Greffier.
5 mai—5,9 14

Succession d'Archibald Montgomery.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 14,656—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas H. Handy et autres, prétendus exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
5mai—5 9 14

Succession de Elmira E. Hall, femme de Mark F. Bigney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No. 17,762—Division D—Attendu que Mme Laura B. Davidson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Elmira E. Hall, femme de Mark F. Bigney, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN,
Greffier.
6 mai—6,11,15.

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No. 17,465, Division "C"—Alexander Solari vs. sa Créanciers—Tous les créanciers et ayant-droits des créanciers du pétitionnaire Alexander Solari sont convoqués et tenus paraître devant Benjamin Ory, notaire en cette ville, le lundi, 10e jour de mai 1886, à 11 heures du matin, pour délibérer et voter sur l'application du dit pétitionnaire pour remise de ses biens. Et, à l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit Alexander Solari soient suspendues et que Jos. J. Lewis, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 7 avril 1886.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, député-greffier.
5avril—3f au 10mai.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Philip Suaz vs ses créanciers—No 17,578, Division A—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire, Philip Suaz, convoquée et tenue pardevant Charles Rolle, notaire en cette ville, le MERCREDI 10e jour de mai 1886, à 10 heures a. m., à l'effet de voter et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues, et que Charles Drolla, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 16 avril 1886.
Signé: A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
17 avril—3 f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No. 17,467, Division D—Henry Montreuil vs ses Créanciers—Qu'une réunion de tous les biens du pétitionnaire Henry Montreuil, soit et est par le présent accepté par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et qu'une réunion aura assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Marcel T. Dupré, notaire en cette ville, le LUNDI, 10e jour de mai 1886, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, pour élire un syndic et pour voter sur toutes les mesures qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que H. Heidenhain, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 7 avril 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN,
Député-Greffier.
9avril—1f par sem. au 10 mai.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Adam Collester vs. Jackson Stringer.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans, No 10,308—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. B. Rotter, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à mon entrepôt, No. 152 rue Lafayette entre St-Charles et Carondelet, SAMEDI, 15 mai 1886, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et en litiscade.

Conditions—Comptant sur les lieux.

PENDEL HORN, Constable
de la Première Cour de Cité de la Nile-Orléans.
5 mai—5 9 15

L.S.L.
Rappelez-vous
Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.
TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYÉS EN PLEIN.
GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!
Le Grand Tirage Mensuel
A $5 00
CLASSE E,
DE LA COMPAGNIE DE
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
Aura lieu à la
Nile-Orléans, Lne.,
MARDI, 11 MAI 1886.
Ce tirage aiusi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du
GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.
GROS LOT
$75.000
1,967 Lots, montant en tout à
$265,500.
Le tirage commencera positivement A ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets à $5 chacun.
LISTE DES LOTS:
1 Lot de ....$75,000, soit $75,000
1 Lot de .... 25,000,..... 25,000
1 Lot de .... 10,000,..... 10,000
2 Lots de ... 6,000,..... 12,000
2 Lots de ... 5,000,..... 10,000
10 Lots de ... 1,000,..... 10,000
20 Lots de ... 500,..... 10,000
100 Lots de ... 200,..... 20,000
300 Lots de ... 100,..... 30,000
500 Lots de ... 50,..... 25,000
1,000 Lots de ... 25,..... 25,000
PRIX D'APPROXIMATION:
9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit..... 6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit..... 4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit..... 2,250
1,967 Lots se montant à $265,500
Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.
A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.
Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.
IMPORTANT.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.
Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
P. O.
Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil de la paroisse d'Orléans de tout le reste de la propriété du North Central & South American Exposition situé sur les terrains du Upper City Park et comprenant le

MAIN BUILDING,
BATISSE DU GOUVERNEMENT,
DEUX GRANDES ECURIES.

Un fort lot de bois, bois de charpente, Derricks (grues) et diverses autres propriétés d'après un inventaire enregistré au bureau du Shérif.

Les ventes seront faites à douze mois de crédit, sans égard à aucune estimation.

—DANS L'AFFAIRE DE—

Le World's Industrial & Cotton Centennial Exposition
versus
Le North, South & Central American Exposition.

No 17,366—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

EN VERTU D'UN ORDRE DE VENTE daté le 4 mai 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux, après désignés, le LUNDI 17 mai 1886, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

A l'entrée principale du Main Building du North Central & South American Exposition, situé sur les terrains du Upper City Park, dans le Sixième District de cette ville.

Toute la propriété appartenant aux défendeurs et sur les lieux décrits ci-dessus et non vendue à la première enchère telle que:

Le Main Building, 1378x905 avec portes, fenêtres et crochets, tout au complet.

Le Government Building, 835x565 avec portes fenêtres et crochets, tout au complet.

Deux écuries ayant chacune 380x60.

Un fort lot de bois et bois de charpente, etc.

Plusieurs grands derricks, (Grues.)

Et divers autres articles etc., conformément à un inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cet article le second et dernier encan toute la propriété sera définitivement adjugée aux plus haute et dernière enchérisseur respectivement, pour ce que cela rapporte, à douze mois de crédit—les acquéreurs respectifs fournissant un cautionnement avec de bonnes et solvables sûretés, portant intérêt au taux de cinq pour cent par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement.

Les acquéreurs respectifs auront à déduire du montant de leurs enchères respectives et payer comptant la proportion des impositions, frais du shérif et du greffier, etc., encourus pour la propriété adjugée s'élevant comme suit:

La proportion des dits frais pour le Main Building se montant à environ sept cent cinquante piastres ($750).

La proportion des dits frais pour le Government Building, se montant à environ quatre cent cinquante piastres ($450)

La proportion des dits frais pour chaque écurie, s'élevant à vingt-cinq piastres ($25), et la proportion des dits frais pour tout le reste de la propriété, s'élevant à environ cinquante piastres ($50) pour être divisés au pro rata par les acquéreurs respectifs du dit reste ou propriété de leurs enchères.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 mai—5 t 1j jusqu'au 17 inc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES ET ARTICLES DE MAISON.

Mme S. J. Logan versus Mme M. L. Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No. 17,114.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 10 mai 1886, à 10 heures a. M., de la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Tous les meubles et le contenu de la résidence No. 706 rue Bourbon, entre Dumaine et Spain, consistant en: Un ameublement de salon—Tables à dessus de marbre—Bureau à écrire—Pupitres—Gravures et vases—Etagère—Lits de fer—Bureaux—Paillasses—Table à rallonge—Buffet—Etagères—Services à thé—Pots à glace—Berceuses—Chaises bourreaux—Chaises en rotin et en cuir—Canapé.

5 ameublements de chambre à coucher en noyer.

1 ameublement de chambre à coucher en imitation de bois de rose et articles de maison en général. Le tout d'après un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.
28 avril—28—mai 1 et 8.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Philip Scheib.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 15,643—Division A.

—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pourquoi le compte présenté par Mme Margaretha Scheib, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et que les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN,
Greffier.
9 mai—9 13 18

Succession de Sarah Marshall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,742—Division D—Attendu que James Marshall a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Sarah Marshall, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN,
Greffier.
5 mai—5,9 14

Succession d'Archibald Montgomery.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 14,656—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas H. Handy et autres, prétendus exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
5mai—5 9 14

Succession de Elmira E. Hall, femme de Mark F. Bigney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No. 17,762—Division D—Attendu que Mme Laura B. Davidson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Elmira E. Hall, femme de Mark F. Bigney, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN,
Greffier.
6 mai—6,11,15.

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No. 17,465, Division "C"—Alexander Solari vs. ses Créanciers—Tous les créanciers et ayant-droits des créanciers du pétitionnaire Alexander Solari sont convoqués et tenus paraître devant Benjamin Ory, notaire en cette ville, le lundi, 10e jour de mai 1886, à 11 heures du matin, pour délibérer et voter sur l'application du dit pétitionnaire pour remise de ses biens. Et, à l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit Alexander Solari soient suspendues et que Jos. J. Lewis, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 7 avril 1886.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, député-greffier.
Savril—3f au 10mai.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Philip Suaz vs ses créanciers—No 17,578, Division A—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire, Philip Suaz, convoquée et tenue pardevant Charles Rolle, notaire en cette ville, le MERCREDI 10e jour de mai 1886, à 10 heures a. M., à l'effet de voter et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues, et que Charles Drolla, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 16 avril 1886.
Signé: A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
17 avril—3 f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No. 17,467, Division D—Henry Montreuil vs ses Créanciers—Qu'une réunion de tous les biens du pétitionnaire Henry Montreuil, soit et est par le présent accepté par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et qu'une réunion aura assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Marcel T. Dupré, notaire en cette ville, le LUNDI, 10e jour de mai 1886, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, pour élire un syndic et pour voter sur toutes les mesures qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que H. Heidenhain, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 7 avril 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN,
Député-Greffier.
9avril—1f par sem. au 10 mai.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Adam Collester vs. Jackson Stringer.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans, No 10,308—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. B. Rotter, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à mon entrepôt, No. 152 rue Lafayette entre St-Charles et Carondelet, SAMEDI, 15 mai 1886, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et en litiscade.

Conditions—Comptant sur les lieux.

PENDEL HORN, Constable
de la Première Cour de Cité de la Nile-Orléans.
5 mai—5 9 15

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le Premier District dans l'affaire des mineurs Mc Cabe.

No 17,253—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, vente à l'encan avec crédit et intérêts conjoints

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteurs—Bureaux No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 20 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre de cour de l'Hon. Henry Z. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en du 22 avril 1886, et un ordre de l'Intérêt conjoint il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur, à savoir:

1o La résidence No 417 rue Commune, dans l'îlet borné par les rues Commune, Palmyre, Roman et Prieur, le lot No 2 mesure 27 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue Commune sur une profondeur variant de 120 pieds 3 pouces et 2 lignes sur le côté vers la rue Prieur et 115 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté vers la rue Roman.

2o Le cottage résidence No 23 rue Palmyre dans l'îlet borné par les rues Palmyre, Commune, Derbigny et Roman. Le lot est de 30 mesure 27 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 110 pieds.

3o La maison en dégré face à la rue Dorgenois, dans l'îlet borné par les rues Commune, Banks, Rocheblave et Dorgenois. Le lot est le No 18 et mesure 27 pieds de front à la rue Dorgenois sur une profondeur de 188 pieds 7 pouces 6 lignes.

4o Trois grands lots adjacents au Métairie Ridge et étant compris dans les rues Canal, Gasquet, Anthony et le cimetière. Ces lots ont mesurés 7 et 8 de 30 représentant une façade totale sur la rue Anthony de 132 pieds et variant sur la profondeur s'étendant à la ligne du cimetière.

Conditions—Comptant—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en portions égales garanties par hypothèque, privilège de vendeur avec tous les taux clauses usuelles de garantie.

Les acquéreurs auront à payer toutes les taxes dues durant 1886 et un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Jos. J. Bech, notaire.

28avril—28 mai 8 15 22 29.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le Deuxième District, à l'encoignure des rues Bienville, Front et Clay.

Robert Carey vs. Maurice E. Garvey.

No 17,354—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 5 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement de partage rendu le 16 avril 1886 et signé le 21 avril 1886, par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Division A de la dite Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci après décrite, à savoir:

Quatre lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, savoir: Le lot No 3, borné par les rues Clay et Front, sur une profondeur de 119 pieds 10 pouces et 2 lignes de face sur la rue Clay et 120 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 11 et forme l'encoignure des rues Clay et Bienville et Front et Bienville. La propriété ci-dessus sera vendue sujette à un bail maintenant existant et expirant le 30me jour de septembre 1886.

Conditions de la vente—Une moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un crédit d'un et deux ans avec intérêt sur le paiement différé à raison de 7 pour cent par an avec toutes les clauses usuelles de garantie, privilège de vendeur, transfert de la police d'assurance, assumera le paiement de toutes les taxes durant 1886 et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Andrew Herz, Jr., notaire.

4mai—15 22 29 juin 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente en partage

DE PROPRIÉTÉS DE CHOIX AMÉLIORÉES

Dans les Premier et Quatrième District.

Le Orleans Rice Mill,

A l'encoignure des rues Magazine et Notre Dame.

La splendide résidence

A l'encoignure des rues Jackson et Camp.

LA RÉSIDENCE DOUBLE

Nos 373 et 375 rue St Charles.

RÉSIDENCE COTTAGE.

Nos 84 et 86 rue Polymnia, à long crédit et 6 pour cent d'intérêt.

Mme Magdeleau Sellinger Forrster, épouse, vs John Forrster, son mari.

No 15,170—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteurs—Bureaux No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, le 15 mai 1886, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu dans l'affaire ci-dessus par la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 29 mars 1886, et signé le 21 avril 1886, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci après décrite, à savoir:

1o Le Grand Rice Mill, à deux étages avec encoignure sud-est des rues Magazine et Notre-Dame; le terrain mesure à peu près 81 pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de 200 pieds 10 pouces de face à la rue Notre-Dame. Les améliorations comprennent cette construction moderne bâtie à neuf avec toutes les réservoirs, machines, aménagements et installation qui peuvent appartenir à ce genre d'affaires.

2o La maison en briques à deux étages Nos 373 et 375 rue St. Charles sur le côté ouest, entre Thalie et Melpomène. Les lots sont numérotés 6 et 7 et mesurent 24 pieds 5 pouces de 56 pieds 10 pouces sur une profondeur de 100 pieds. Les améliorations sont modernes et peuvent être toujours occupées. La propriété est maintenant louée à raison de $60 par mois chaque été.

3o La jolie résidence cottage Nos 84 et 86 rue Polymnia côté sud, entre Carondelet et Baronne. Les lots ont une mesure totale d'à peu près 54 pieds 7 pouces de 5 de la rue Polymnia sur une même façade à la rue Felicity Road et une profondeur variant à travers de l'îlet de 100 à 120 pieds. Le cottage est loué à raison de $35 par mois.

Le Jackson Street Mansion,

Avec un quart d'îlet de terre,

A l'encoignure des rues Jackson et Camp.

4o L'élégante résidence améliorée avec un quart d'îlet de terre, à l'encoignure Nord-ouest des rues Camp et Jackson. Les lots mesurent à peu près 160 pieds de face à la rue Jackson, sur une profondeur d'à peu près 200 pieds sur la rue Camp. Les bâtisses sont complètes et neuves. Le terrain est bien arrangé et le voisinage exceptionnel. Cette propriété touche celle de Julia Wire, Esq.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste à un crédit de 1 et 2 ans à partir du jour de la vente, avec intérêt seulement de 6 pour cent par an du jour de la vente, garanti par hypothèque, privilège et hypothèque spéciale et toutes les clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues durant cette année 1886, et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente. Possession et revenus sont payables à partir de jour.

Acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant J. F. Allain, notaire.

12av—13,22—mai 1,8,15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrain splendide dans les limites de la ville.

L'HABITATION HOPKINS,

A la jonction de la route du Pontchartrain et Gentilly.

Terre très élevée.

POUR UN LONG CRÉDIT.

Affaire en partage.

Succession de Charles William Hopkins—Hugh D. Hopkins et ux. vs Eleanor M. Hopkins et als. pour un partage.

No. 15,303—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—JEUDI, 20 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 janvier 1886 et signé le 25 janvier 1886 et amendé par un jugement subséquent, rendu le 5 avril 1886 et signé le 7 avril 1886, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

1o Un morceau de terre situé dans le troisième district de cette ville, désigné comme une habitation située sur le Gentilly, dans la paroisse d'Orléans, mesurant 22 arpents de face sur chaque côté de la route du Pontchartrain et 220 arpents de profondeur de chaque côté du chemin, borné sur un côté par la propriété ma